

Synthèse

sur les résultats de l'enquête DRESS - ES2010

L'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAL

des personnes souffrant

d'AUTISME

ou d'autres

**TROUBLES ENVAHISSANTS
DU DEVELOPPEMENT**



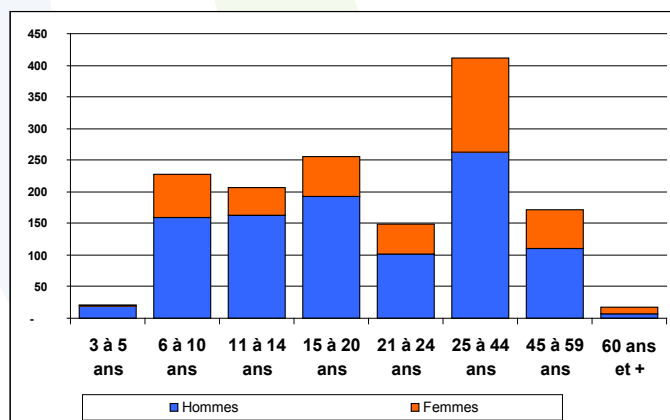


L'accompagnement par les établissements et services médico-sociaux (ESMS) des personnes souffrant d'autisme et autres troubles envahissants du développement (TED) est un des axes majeurs du plan autisme 2008-2010.

Pour la première fois, l'enquête «Etablissements médicosociaux ES 2010» de la DRESS comporte un code pathologie «autisme et autres TED avec ou sans troubles associés» qui permet à l'ARS Pays de la Loire de partager des données nouvelles sur les modalités d'accompagnement de ces personnes dans notre région.

Sources et méthode

La direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) réalise tous les quatre ans une enquête sur l'état des lieux de l'offre de soins concernant les enfants et les adultes en situation de handicap. Cet état des lieux apporte un éclairage sur l'évolution des modes de prise en charge, les ressources humaines dédiées à l'accompagnement des personnes, ainsi que sur la nature des pathologies et handicaps des personnes accueillies dans les établissements et les services médico-sociaux (ESMS). Les résultats ici présentés sont issus de l'enquête 2010, qui a pris fin en décembre 2011. Il s'agit des données à fin 2010.



Résultats

- Dans la région Pays de la Loire, 1 461 personnes autistes ou ayant d'autres TED sont accueillies en ESMS, dont 749 enfants ou jeunes de moins de 20 ans et 712 adultes de plus de 20 ans.

Avec un sex-ratio de 2,28 (Nb hommes/ Nb de femmes), la population est à prédominance très largement masculine et ce quelque soit la tranche d'âge considérée, conformément au sex-ratio reconnu de cette maladie :

- ☞ Sur la population globale, l'âge médian est de 20,5 ans
- ☞ Pour les enfants et les jeunes l'âge médian est de 12 ans
- ☞ Chez l'adulte il est de 33 ans

- Plus de 85 % des personnes sont accueillies par un ESMS situé sur son territoire de santé. L'accueil hors territoire de santé apparaît selon toute vraisemblance due à une plus grande proximité géographique dans les zones frontalières.

- Les modalités d'accompagnement des personnes, sont déterminées par les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH). Elles répondent au degré de dépendance, au projet personnalisé des personnes et apparaissent variées.



Concernant les dispositifs et services

► Parmi les enfants et jeunes de moins de 20 ans :

- o 75 % d'entre eux sont accueillis en **institut médico éducatif (IME)**
- o 21% d'entre eux bénéficient des services d'un **service d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSAD)**

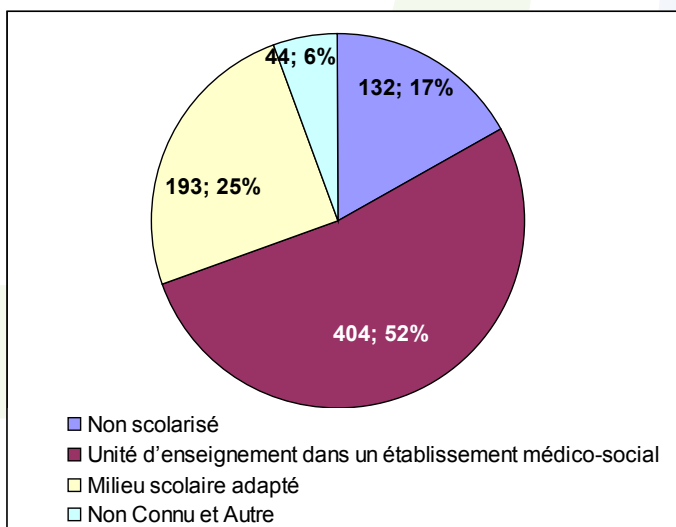
► Parmi les adultes de plus de 20 ans

- o 23% des personnes ont une activité en établissement spécialisé d'aide par le travail (ESAT)
- o 36% des personnes vivent en foyer (hors FAM)
- o 22% des personnes sont accueillies en foyer d'accueil médicalisé (FAM)
- o 12% des personnes sont accueillies en maison d'accueil spécialisée (MAS)
- o 3% des personnes bénéficient des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) ou de services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

Concernant la scolarisation

52 % des enfants et des jeunes bénéficient d'un enseignement en établissement spécialisé. Un quart des enfants est intégré en milieu scolaire avec diverses modalités : temps partiel, classes pour l'intégration scolaire, section d'enseignement général ou professionnel adapté. Enfin, 17% des enfants accueillis par un ESMS ne sont pas scolarisés. Ces données traduisent à la fois, la grande variabilité des situations de handicap liée à cette maladie mais sans doute aussi l'évolution des pratiques de scolarisation et de formation, conséquence de la loi du 11 février 2005.

Scolarisation des personnes âgées de moins de 24 ans



Concernant les modes d'hébergement

Les modes d'hébergement ou de lieux de vie témoignent de besoins différents selon l'âge.

En effet, 80% des enfants sont hébergés dans leur famille ou tuteur et 8% sont en famille d'accueil. A l'inverse, 68% des adultes sont hébergés en MAS, FAM ou en foyer, seuls 19 % des adultes vivent dans leur famille (parents, proches, tuteur) et seuls 8% d'entre eux ont un logement personnel. Ces données corroborent les conclusions du rapport national portant sur «l'évaluation de l'impact du plan autisme 2008-2010» paru en décembre 2011.

Concernant les déficiences associées

Dans la très grande majorité des cas, les principales déficiences associées concernent les déficiences intellectuelles, les troubles du psychisme ainsi que les troubles du langage et de la parole. Les déficiences motrices, sensorielles ou d'une autre nature sont plus rarement rencontrées.

		déficiency associée				
		Déficiences intellectuelles	Troubles du psychisme	Troubles du langage et de la parole	Autres déficiences	Aucune
Déficiency principale	Déficiences intellectuelles		289	101	31	100
	Troubles du psychisme	452		50		99
	Troubles du langage et de la parole	14	4			2

Concernant l'autonomie des personnes

- o Près de 900 personnes sur 1 338, soit 66% d'entre elles présentent des comportements «susceptibles de les mettre en danger» (de parfois à souvent)
- o Les comportements «anormalement agressifs» touchent 639 personnes, soit 47% d'entre elles
- o 72% des personnes ne communiquent pas ou avec difficulté
- o 61% des personnes ne parviennent pas à acquérir la lecture
- o 50% des personnes ne peuvent sortir de leur lieu d'hébergement sans aide humaine
- o 85% des personnes ont une mobilité autonome à l'intérieur de leur lieu de vie
- o Près de la moitié des personnes a besoin d'une aide humaine pour la toilette
- o 85% des personnes adultes ne sont pas en mesure de gérer leurs ressources de façon autonome.

Ces résultats témoignent de la diversité et de la gravité des situations de handicap liées à l'autisme et autres TED. Ils constituent un premier état des lieux sur les modalités d'accueil et d'hébergement des personnes par les ESMS en Pays de la Loire et contribueront à apporter des réponses adaptées à l'évolution de leurs attentes et des pratiques.

Pour tous renseignements concernant cette synthèse,
vous pouvez contacter le service DPRS-DOA de l'ARS des Pays de la Loire au **02 49 10 42 88**
ou par mel : ars-pdl-doa@ar.sante.fr